



Publicité sur autonomie mensongère ?

Par **Serge25**, le **13/11/2008** à **12:29**

Bonjour,
J'ai acheté un GPS, haut de gamme, dont la fiche technique indique une autonomie de **5h00**. (acheté pour cette autonomie car je ne peux pas toujours le brancher sur allume cigarette ==> moto, randonnée,..).
En fait cet appareil à une autonomie comprise entre **2h00 et 3h00 maxi**.
J'ai retourné l'appareil au SAV et après 1 mois il est revenu avec la mention "aucun problème".
Le constructeur que j'ai contacté ensuite me répond qu'une autonomie de 2h00 est correcte !!
J'aurais compris si l'autonomie avait été d'environ 4h00 mais là je pense qu'il y a tromperie !
S'agit-il d'une publicité mensongère. Puis-je exiger le remboursement de cet appareil ? Si oui démarches ? (plainte, tribunal d'instance, ..) car le vendeur veut encore le retourner en réparation.
Merci de votre aide.